

# **Les Fédérations syndicales internationales appellent à une action unifiée à la suite de l'arrêt de la Cour internationale de justice dans l'affaire du génocide de Gaza**

dimanche 11 février 2024, par [Building and Woodworkers International](#), [Education International](#), [Fédérations syndicales internationales](#), [IndustriAll Global Union](#), [International Federation of Journalists](#), [International Transport Workers' Federation](#), [Public Services International](#), [Uni Global Union](#) (Date de rédaction antérieure : 31 janvier 2024).

**31 janvier, 2024. Les Fédérations syndicales internationales (FSI) signataires ci-dessous prennent acte de l'ordonnance de la Cour internationale de justice (CIJ) rendue dans l'affaire opposant l'Afrique du Sud à Israël concernant l'application de la Convention sur le génocide dans la bande de Gaza, qui démontre l'importance vitale de l'État de droit international et de son application effective.**

Les mesures provisoires contraignantes de la CIJ répondent au besoin urgent de protéger la population de Gaza et d'empêcher qu'elle ne subisse d'autres préjudices. La CIJ et la Convention existent pour protéger les droits de l'homme et la sécurité des personnes vulnérables et comptent sur le soutien de la communauté internationale. Le moment est venu de renforcer la confiance dans l'ordre juridique international.

Les FSI soulignent la gravité de la situation. Nos membres à Gaza sont tués dans l'exercice de leurs fonctions, notamment des enseignants, des travailleurs de la santé, des transporteurs, des journalistes, du personnel de l'ONU, des travailleurs humanitaires internationaux et bien d'autres encore.

Nous demandons instamment à Israël de se conformer à l'ordonnance de la CIJ et de prendre des mesures immédiates pour prévenir les actes de génocide, punir l'incitation au génocide et faciliter la fourniture de services de base et d'aide humanitaire aux Palestiniens de Gaza.

Les signataires demandent également à la communauté internationale de prendre les mesures suivantes :

- Tous les États parties à la convention sur le génocide doivent s'acquitter de leur obligation de prévenir le génocide : le Conseil de sécurité des Nations unies et les États membres doivent collaborer pour veiller à ce que les mesures provisoires soient intégralement mises en œuvre.
- Le procureur de la Cour pénale internationale doit accélérer les enquêtes sur les allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis par Israël et les groupes armés palestiniens : une enquête approfondie et indépendante est essentielle pour traduire les auteurs en justice et prévenir de nouvelles violations.
- Les dirigeants mondiaux doivent donner la priorité à la diplomatie et au dialogue plutôt qu'à la violence : obtenir la libération de tous les otages et œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et

durable qui garantisse la sécurité de tous les Palestiniens et Israéliens.

- Tout en exprimant notre soutien à l'enquête interne de l'ONU, la population de Gaza et nos membres dépendent de l'aide vitale apportée par l'UNRWRA. Les FSI demandent instamment aux pays qui ont suspendu leur financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de reconsidérer leur décision.

Les FSI ci-dessous représentent des millions de travailleurs et travailleuses dans tous les secteurs de l'économie à travers le monde. Nous nous engageons à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et les droits syndicaux dans le monde entier et nous continuerons à faire entendre notre voix pour défendre les travailleurs et les travailleuses.

[Building and Woodworkers International](#)

[Education International](#)

[IndustriALL](#)

[International Federation of Journalists](#)

[International Transport Workers' Federation](#)

[Public Services International](#)

[UNI Global Union](#)

---

## **P.-S.**

- IndustriALL. 31 janvier, 2024 :

<https://www.industriall-union.org/fr/les-fsi-appellent-a-une-action-unifiee-a-la-suite-de-larret-de-la-cij-dans-laffaire-du-genocide-de>